

Écrit par le 18 décembre 2024

Anthony Zilio : « En 2020, nous applaudissions les soignants à nos fenêtres. Deux ans plus tard, qui s'en souvient ? »



En compagnie des élus communautaires, le maire de Bollène Antony Zilio a invité et remercié le personnel médical, le personnel intercommunal et municipal qui se sont investis dans la lutte contre le Covid-19 ces deux dernières années au sein du périmètre de la communauté de communes Rhône Lez Provence.

L'intercommunalité Rhône Lez Provence regroupe les villages de Lapalud, Bollène, Lamotte-du-Rhône, Mondragon et Mornas. Au sein de ceux-ci, plus de 18 000 personnes ont pu se faire vacciner grâce au centre de vaccination mis en place à Bollène en janvier 2021.

Le maire a souligné les difficultés auxquelles lui et Frédéric Blanc, médecin généraliste à Mondragon, ont dû faire face pour pouvoir ouvrir ce centre. Il a également relevé un point sanitaire important : l'offre de soins n'est toujours pas suffisante en Rhône Lez Provence, que ce soit pour le Covid-19 ou non.

Ecrit par le 18 décembre 2024

Même si la pandémie fait moins parler d'elle aujourd'hui, Anthony Zilio a tenu à mettre en lumière les efforts qu'a fourni le personnel médical, et qu'il continue de fournir au quotidien. « Ensemble nous pouvons beaucoup, quand la situation l'impose et quand nos concitoyens ont besoin de nous. Je vous remercie », a-t-il conclu.

V.A.

Covid-19 : l'accueil des scolaires assuré par la ville de Bollène pour les enfants des personnels mobilisés



Ecrit par le 18 décembre 2024

Suite aux annonces du Président de la République, faisant face à la situation sanitaire actuelle, les écoles, collèges et lycée se voient l'obligation de fermer. A [Bollène](#), l'accueil des enfants des personnels prioritaires sera assuré.

Sont concernés les enfants des soignants, des professions médicales libérales, des personnels en gestion de crise ([Agence Régionale de Santé](#), [Préfecture](#), [Conseil départemental](#), pompiers, police nationale et municipale, gendarmerie, employés de vie, employés d'EPHAD). Pour connaître la liste exhaustive des professions concernées, il est conseillé de contacter le service Enfance-Jeunesse. Les enfants de maternelles et élémentaires seront accueillis à l'école élémentaire Curie sur la période scolaire du 6 au 9 avril. L'accueil du périscolaire se tiendra à l'ACM Curie (ancienne crèche) selon les horaires suivants : 7h30 à 8h30, 11h30 à 13h20, et de 16h30 à 18h. Du 12 au 23 avril, au même lieu (ACM), pendant la période de vacances scolaires les enfants des personnels mobilisés pourront être accueillis de 7h30 à 18h. Les parents concernés doivent impérativement se faire connaître auprès du service Enfance-Jeunesse.

L'intercommunalité maintient également un service de restauration scolaire pour les enfants des personnels mobilisés à la gestion de la crise sanitaire. Les repas doivent être réservés auprès du service Enfance jeunesse de la ville au 04 90 40 51 15. Cet accueil sera assuré à titre gratuit sur toute la durée de la période du 06 au 23 avril. Les repas restent à la charge des familles.